

### Réunion restreinte électronique du 22 septembre 2021

#### P.V. n° 1

**Président** : M. CURIDA.

**Présents** : MM. BORDIER – DEMARQUE.

**Administratifs** : MM. VALLET - MOUTHAUD.

### COUPE NATIONALE FUTSAL

**24** clubs se sont engagés par le biais de Footclubs. Le coût de l'engagement est de 10 euros.

Les tirages se font par groupes géographiques afin de limiter les déplacements et pour une meilleure gestion des créneaux disponibles des clubs recevants.

Seul un tirage intégral sera réalisé concernant le dernier tour régional. Suite à une information de la F.F.F., il s'avère que notre Ligue aura **3 qualifiés à fournir à la F.F.F. pour les 1/32èmes de finale.**

### SYSTEME COUPE NATIONALE FUTSAL (LFNA) SAISON 2021/2022

( **3** QUALIFIES POUR LA FFF POUR LES 1/32EMES )

24 Engagés							
au plus tard le 02 ou 17/10/2021	1er Tour	3	matches avec	6	clubs		
au plus tard le 16/10 ou 20/11/2021	2ème Tour	10	matches avec	3	vainqueur	+ 17	entrants
au plus tard le 20/11 ou 11/12/2021	3ème Tour	5	matches avec	10	vainqueurs		
Samedi 08/01/2022	Finale Régionale	3	matches avec	5	clubs	+ 1	entrant (D2 F.F.F.)
						24	engagés
<b>17 entrants au 2ème tour</b>	A déterminer (avec obligatoirement les R1 et R2)						
<b>1 entrant Finale régionale</b>	Pessac F.C. (D2 F.F.F.)						
Le 22 septembre 2021							

### Calendrier des tours :

➤ **1er Tour – à disputer au plus tard le 16 octobre 2021 :**

- ☺ - Union Futsal Oeyreluy / Bordeaux Futsal
- ☺ - F.C. Bassimilhacois / Tulle Football Corrèze
- ☺ - The Futsal O.C. Vouilletais / F.C. Montamisé.

➤ 2<sup>ème</sup> tour – à disputer au plus tard le 20 novembre 2021

➤ 3<sup>ème</sup> tour – à disputer au plus tard le 11 décembre 2021.

➤ **Finale régionale** : le samedi 8 janvier 2022.

Elle concernera les 5 équipes qualifiées à l'issue du 3<sup>ème</sup> tour + Pessac F.C. (D2 Futsal).

Dès à présent, il est fait appel à un club volontaire pour organiser ces 3 rencontres qui auront lieu à la suite sur le même site. Il sera soutenu par son District et les membres de la section futsal LFNA.

---

### Organisation des rencontres

---

Le club 1<sup>er</sup> nommé de chaque match est le club recevant. Il est en charge de l'accueil, avec bienséance et convivialité, vis-à-vis de l'équipe visiteuse et des officiels, ainsi que des servitudes liées à l'utilisation de la salle. Au besoin, il se mettra en liaison avec l'Animateur Futsal de son District pour les aménagements éventuels en rapport avec l'organisation.

Le club recevant réservera un créneau de salle permettant au club visiteur d'assurer son trajet en toute sécurité et sa venue dans des délais convenables.

En cas de difficulté de réservation, il sera rendu compte à l'Animateur Futsal du District d'appartenance qui apportera une aide dans ce domaine.

Dès le créneau réservé, le club recevant informera son District et le service Compétitions de la LFNA en charge du suivi administratif : [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

En cas de difficulté majeure d'obtention d'un créneau, la rencontre sera inversée. Aucun dépassement des dates butoirs ne sera accordé. La section futsal régionale statuera si un tel cas s'avère et pourra appliquer un forfait à l'équipe qui n'a pas mis tout en œuvre pour disputer sa rencontre dans les délais impartis.

En cas de retard non justifié de plus d'un quart d'heure au coup d'envoi de la rencontre de la part d'une équipe, il sera constaté un forfait.

---

### Durée des rencontres

---

**2 x 25 minutes** (en déroulé).

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à **une prolongation de 2 x 5 minutes**. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (3 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 3 tirs, principe de la « mort subite »).

Lors de la **Finale Régionale**, le temps de jeu sera : **2 x 20 minutes** (temps **effectif** : salle équipée d'un chronométrage électronique).

### Règlementation technique

**Règlementation fédérale** : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2021/2022, complétées par le règlement F.I.F.A.).

**Terrain** : il est de la responsabilité du club recevant de marquer le terrain et de retirer les scotchs à la fin de la rencontre.

**Nombre de joueurs** : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer. Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie Seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en seniors.

**Ballons** : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

**Maillots et chaussures** : Le club visiteur devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

**Rappel** : Les **protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires**; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

**Arbitrage** : Les **2 arbitres officiels de chaque match** seront désignés par la **Commission Régionale d'Arbitrage**, ou, par délégation, via la **Commission Départementale d'Arbitrage** du District du club recevant.

Le délégué désigné est responsable de la table de marque électronique ou manuelle (décompte : du temps - des buts - des fautes - des temps morts).

Les frais d'arbitrage seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais d'arbitrage seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.**

**Délégué** : Les frais du délégué, supportés par moitié par les clubs en présence, sont ainsi calculés : Indemnité kilométrique (24,06 € pour 0 à 60 km aller/retour de déplacement) ou au-delà (0,401 € par km aller et retour). **Les frais seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.**

**Feuilles de matches** : Elles seront gérées par la tablette (**FMI**). Merci de faire le nécessaire dans Footclubs pour l'attribution de l'équipe aux utilisateurs désignés.

**Discipline** : Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2<sup>ème</sup> avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

**Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale**

### COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL

Les matches du 1<sup>er</sup> tour seront à jouer au plus tard lors de la semaine 5.

Les équipes pourront s'engager par Footclubs jusqu'au 31 Décembre 2021.

**La commission rappelle aux clubs que toutes les communications doivent être adressées uniquement au service Compétitions de la Ligue à l'adresse : [pmouthaud@lfn.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfn.fff.fr) par la messagerie Zimbra, seule officielle (pas de messagerie personnelle).**

**Prochaine réunion** : sur convocation.

Le Président,  
**Robert CURIDA**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 22/10/2021 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT.